

ART. 27

A • Position du joueur en action de jeu et obligation de jouer

Lorsqu'un joueur prend sa boule pour la première fois sur le porte-boules ou dans la zone de fond puis pénètre, s'il ne l'était pas, dans le rectangle des 7.50 m, il peut momentanément reposer sa boule sur le porte-boules ou sur le terrain.

Il peut également sortir du rectangle des 7.50 m sans toutefois franchir la ligne de lancer.

Lorsqu'un joueur est en action de pointer ou de tirer, il lui est interdit de poser le ou les pieds sur les lignes des 7.50 m jusqu'au lancer de la boule.

L'arbitre signale les fautes par un coup de sifflet ou un autre signal **quand la boule est jouée et fera appliquer la règle de l'avantage.**

La boule posée sur le terrain, au-delà de la ligne de lancer (même si elle est toujours en contact avec la main), au moment précédant le point, sera considérée jouée mais irrégulière.

B • Joueurs qui pointent ou tirent avec un pied en l'air, en avant, au-delà de la ligne de « lancer ».

L'action du pointeur ou du tireur ne doit à aucun moment mettre en difficulté le jugement de l'arbitre.

1. Observation au joueur (carton blanc)
2. Annulation de la (ou les) boules (s) suivante(s) si l'action de jeu n'est pas modifiée.

C • Comment doivent se placer les autres joueurs

En toutes circonstances les joueurs se tiendront debout au-delà de la première ligne sans gêner le joueur en action.

Au moment du tir, tous les joueurs se tiendront le long des lignes latérales, si possible hors du cadre.

L'arbitre signale les fautes par un coup de sifflet ou un autre signal et fera appliquer la règle de l'avantage.

ART. 28 • ÉLOIGNEMENT DU CADRE

Les joueurs qui désirent s'éloigner du cadre, **une seule fois par partie**, doivent en demander l'autorisation à l'arbitre.

ART. 34 • VALIDITÉ DU LANCEMENT DU BUT

Le lancement est valable lorsque le but reste dans le rectangle de validité opposé à celui d'où il a été lancé.

L'équipe dispose de 2 lancers

Le lancement doit se faire dans les **45** secondes qui suivent la fin de la mène. Si **les lancers sont** infructueux, l'adversaire le place dans le rectangle de validité, à son gré.

ART. 37 • OBJETS ARRÊTÉS OU DÉVIÉS :

a) **Par un joueur**

L'équipe adverse applique la règle de l'avantage.

En cas d'acceptation, l'objet ou les objets arrêtés ou déviés peuvent être acceptés à leur nouvel emplacement ou annulés.

Si c'est l'équipe qui a joué qui exige la remise en place, elle doit obligatoirement reprendre sa boule.

b) Par une personne étrangère au jeu, par un animal ou par des choses

L'arbitre décide, cas par cas, s'il peut considérer cette action sans influence ou bien remettre tout en place et faire rejouer la boule. Dans les cas extrêmes, toujours afin de ne pas désavantager l'une des deux équipes, il pourra décider d'annuler la mène.

La boule pointée, arrêtée ou déviée dans le rectangle central, est toujours reprise.

Les joueurs du cadre limitrophe et l'arbitre sont considérés comme des personnes étrangères et les boules venant d'autres cadres comme des choses.

c) Par un objet surplombant le cadre

La boule pointée ou tirée qui touche un objet surplombant le cadre soit être jugée comme une boule normale, avec toutes ses conséquences

ART. 50 • CONDITIONS DU POINT RÉGULIER

Une boule pointée est régulière lorsqu'elle :

1. Ne se perd pas ;
2. Ne déplace en toute direction, directement ou indirectement, aucun objet de plus 0,50 m (voir fig. 20).
3. **Ne s'immobilise pas, dans le rectangle central, à plus de 2m de la première ligne.**

Ces **trois** conditions doivent être remplies simultanément.

ART. 39 • TEMPS ACCORDÉ POUR JOUER UNE BOULE

Toute boule doit être jouée dans le temps maximum de 45 secondes. Ce temps est décompté à partir de l'instant où :

1. Le but est régulièrement placé dans le cadre ;
2. L'équipe qui doit jouer est connue ;
3. L'arbitre a rendu sa décision ;
4. Les remises en place demandées sont effectuées ;

L'arbitre devra signifier au joueur, en levant le bras, qu'il lui reste **15 secondes pour jouer sa boule.**

En cas d'infraction l'arbitre annulera immédiatement la boule.

